



## Jugement pour garde et pension alimentaire

Par **caberi**, le **19/01/2010** à **13:08**

Bonjour,

je doit passer en jugement pour garde et pension alimentaire pour mon enfant qui reside chez mon ex concubine. A cette derniere j'ai fais parvenir mes revenus et depenses, et le jugement est programmé au lundi 25 janvier. Je n'ai de sa part reçu aucun de ces documents concernant ces revenus et depenses, puis je reporter la date de jugement et a qui m'adresser pour cela. Merci pour votre aide, dans l'attente.

Par **chris\_idv**, le **19/01/2010** à **14:11**

Bonjour,

Votre obligation déclarative de revenus & dépenses est vis à vis du juge des affaires familiales, et pas de votre ex-concubine.

L'important est que le juge des affaires familiales ait reçu les documents justifiants des revenus de chacun des parents afin de se prononcer sur l'opportunité d'une pension alimentaire (ou non).

Par sécurité apportez également le jour de l'audience un double des documents déjà communiqué à votre ex-concubine dans l'hypothèse où elle ne les aurait pas relayé au juge. Ce sera un signe de votre bonne foi et de votre volonté de transparence.

Votre but est-il de faire reporter le jugement ?

Salutations,

Par **caberi**, le **20/01/2010** à **12:24**

MERCI DE VOTRE PROMPTITUDE A ME REPONDRE